

# Guide journaliste pour une première demande de carte









### <u>Renseignements</u> professionnels









## Inscription

Nom de naissance (sans le prénom) *
Date de naissance *
JJ/MM/YYYY
J'ai déjà un N° de carte de presse 📃 oui
Je ne suis pas un robot reCAPTCHA Confidentialité - Conditions
Je ne suis pas un robot reCAPTCHA Confidentialité - Conditions

Lors de l'inscription, indiquez **votre nom de naissance** (ni le pseudo, ni le nom d'usage) A la fin de l'inscription vous recevrez un mail afin de définir votre mot de passe.



## **Commencer ma demande**



Mes demandes de carte

Cliquez ici puis sur "Nouvelle demande" pour commencer.

Bon à savoir : votre demande s'enregistre automatiquement vous pourrez y revenir plusieurs fois avant de la finaliser.



### Informations

Toutes les démarches en vue d'obtenir la délivrance de la carte ou pour suivre l'avancement de votre demande se font via « Mes demandes de carte ».

Vous trouverez également dans cette rubrique les bon et reçu de paiement relatifs à votre demande en cours et pourrez y consulter vos précédentes demandes (déclarations et pièces).



Mon ancienneté



Dès l'obtention de votre première carte, vous pourrez éditer ici une attestation d'ancienneté à fournir à votre employeur.

## **Renseignements personnels**



facultatifs, communication institutionnelle par ex.), vous pouvez vous y opposer en contactant la Commission. Si vos données ne sont pas indispensables au traitement des demandes de carte actuelles ou à venir, au respect des obligations et des droits des tiers et au plein accomplissement de la mission de la Commission, vous pouvez demander

CCÍJP

Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels

Afin de prendre connaissance de la politique de traitement des données personnelles mise en place par la CCIJP et des modalités de mise en œuvre de vos droits, cliquez sur le lien suivant : Données personnelles.

leur effacement ou la limitation de leur traitement.



La photo figurant sur votre carte de presse doit être conforme aux <u>normes en</u> <u>vigueur pour les photos</u> <u>d'identité officielles</u>

Il s'agit ici de renseigner un diplôme déjà obtenu et non la formation en cours.



## Rétroactivité

Renseignements personnels

Rétroactivité

Renseignements professionnels

Récapitulatif

Vous êtes journaliste depuis plus de 3 mois?

Indiquez ici votre date d'entrée dans la profession, il faudra nous fournir tous les bulletins de salaire sur cette période.

Vous présentez aujourd'hui votre première demande de carte de presse.

Vous devez pour cela justifier de trois mois consécutifs d'activité professionnelle en qualité de journaliste professionnel, activité régulière, principale et rétribuée, constituant l'essentiel de vos ressources (C. trav., art. L.7111-3).

Si, au cours des guatre années précédant votre demande, vous avez exercé une activité journalistique régulière (3 mois consécutifs au minimum), la Commission peut reconnaître cette antériorité de l'entrée dans la profession, jusqu'à une durée maximum de 24 mois. Vous devez pour cela produire les justificatifs nécessaires tels que bulletins de salaire, contrat de travail, justificatifs de production, etc.

Je souhaite faire une demande de rétroactivité

Non

Oui

### Je déclare une période de rétroactivité

Présentant aujourd'hui ma première demande de carte d'identité de journaliste professionnel, je déclare que mon entrée dans la profession est intervenue à la date renseignée, soit avant les trois mois nécessaires à fonder ma demande.

Je sollicite donc de la Commission que soit reconnue cette antériorité professionnelle et produis les justificatifs nécessaires afin d'établir que, au cours de cette période, mon activité professionnelle en qualité de journaliste était régulière, principale et rétribuée et constituait l'essentiel de mes ressources (C. trav., art. L.7111-3).

Date d'entrée dans la profession

01/01/2022

J'atteste avoir exercé le métier de journaliste professionnel à compter de la date déclarée \*

Bulletins de salaire rétroactivité Tous vos bulletins de salaire sur la période déclarée. Signature

Paiement

### Demande de rétroactivité



## Renseignements professionnels - 1/6



Si vous avez **plusieurs employeurs renseignez chaque activité journalistique** en cliquant autant de fois que nécessaire sur « Déclarer une activité journalistique ».



## Renseignements professionnels - 2/6

Si vous déclarez plusieurs employeurs, sélectionnez un employeur principal. Votre employeur principal est celui qui vous a le plus rémunéré au cours des 3 derniers mois.

En renseignant tout ou une partie du nom de votre employeur (tel qu'il figure sur votre bulletin de salaire) une liste s'affiche.

Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, contactez la CCIJP.



Rechercher un employeur par son nom ou n° Siret (mentionné sur mes bulletins de salaire).

LE MONDE

LE MONDE - N° Siret 4338918500052 - PARIS CEDEX 13

LE MONDE DE L'AUTOMOBILE - N° Siret - SEVRES

### Déclarer une activité journalistique

|--|



## Renseignements professionnels - 3/6

Attention : le champ **« période(s) travaillée(s) » est obligatoire**. Cliquez sur le « + » pour déplier le bloc correspondant à votre situation professionnelle.

Déclarer une activité journalistique

**Convention collective \*** 

Convention collective des journalistes

Je déclare une période travaillée \*

Je déclare plusieurs périodes travaillées \*

Vous êtes en **CDI** : cliquez sur le bloc « je déclare une période travaillée » et renseignez les champs. Vous êtes en **CDD** : cliquez l'un des 2 blocs selon votre situation et renseignez les champs. Vous êtes **rémunéré.e à la pige** : cliquez sur le bloc « je déclare plusieurs périodes travaillées » et renseignez les champs.





## Renseignements professionnels - 4/6

## **Déclarez le nom du média** (site, magazine, radio, TV...) auquel vous collaborez. Si celui-ci n'apparaît pas dans la liste, contactez la CCIJP.

### Supports/Médias \*

Choisissez dans cette liste, un ou des supports pour cet employeur. Pour un autre support, déclarez un autre employeur une fois enregistrées vos informations sur cet écran.

Commencez votre saisie pour voir apparaître la liste

**Renseignez tout ou une partie de son titre** (recherche inclusive) pour que s'affiche la liste des supports connus pour cet employeur.

S'ils sont édités par le même employeur, vous pouvez renseigner plusieurs supports.



## Renseignements professionnels - 6/6

### **Renseignements professionnels**

Déclarer votre situation professionnelle ci-dessous



• Objet :	Edition
Montant :	1000€
• Nature :	droits d'auteur pour une maison d'édition

Le crayon vous permet de modifier la déclaration affichée.

La poubelle vous permet de supprimer la déclaration affichée.



Afin d'accélérer le traitement de votre demande, nous vous conseillons de charger les pièces justificatives. Toutefois, vous pouvez Paiement cocher "Envoi par courrier".

Signature

Chargez ici, a minima, vos **bulletins de** salaire sur les 3 derniers mois.

Chargez ici un **certificat** de votre employeur et votre **contrat de travail si vous êtes en alternance.** 

Vous ne pourrez pas charger de **liens ou de vidéos** comme pièces justificatives de votre production. **Enregistrez les liens correspondants dans un document de type Word** : les liens seront « cliquables » et consultables par la Commission.

> Vous pouvez ajouter ici tous les **documents ou informations complémentaires** que vous jugez utiles au traitement de votre demande.

## Signature de la demande



### Déclaration sur l'honneur

Votre demande de carte de presse doit se conclure par une déclaration sur l'honneur que le journalisme est votre activité professionnelle principale et que vous en tirez l'essentiel de vos ressources.

Vous vous engagez également à faire connaître à la Commission tout changement qui surviendrait dans votre situation et qui entraînerait des modifications à vos déclarations initiales (pour l'ensemble, C. trav., art. R.7111-2).

Par la signature que vous apposerez au terme de cette déclaration – et qui permet de vous identifier électroniquement – vous finaliserez donc votre demande officielle de carte d'identité de journaliste professionnel.

#### Déclaration sur l'honneur

des Journalistes Professionnel

Au terme de ma demande de carte d'identité de journaliste professionnel, j'ai décrit et justifié de la totalité de mes activités professionnelles.

Au vu de ces éléments, les sommes que me procurent le journalisme et celles de mes autres occupations se répartissent de la façon suivante :

Journalisme	%	
Autres activités rétribuées	%	



Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans le cadre de ma demande.

, le	20/04/2023
,	le

### Signature



## ATTENTION : une fois signée votre demande ne sera plus modifiable.



Renseignez ici le ratio entre vos activités journalistiques et vos éventuelles autres activités rétribuées déclarées sur la page des <u>renseignements</u> <u>professionnels</u> au cours des 3 derniers mois

## Paiement



#### Frais de dossier

Montant unitaire	Quantité	Montant dû
30,50 €	1	30,50 €
24,40 €	1	24,40 €
24,40 €	1	24,40 €
		79,30 €
	Montant unitaire 30,50 € 24,40 € 24,40 €	Montant unitaireQuantité30,50 €124,40 €124,40 €1

### Règlement

O Paiement par carte bancaire
Dès la validation de votre choix, vous serez dirigé(e) vers le site de paiement sécurisé de l'établissement bancaire de la Commission. Vos bon et reçu de paiement seront disponibles à la rubrique <i>Suivi de mes demandes.</i>
<ul> <li>Paiement par chèque</li> <li>Etablissez votre chèque à l'ordre de la CCIJP et retournez-le avec le bon de paiement généré automatiquement (écran suivant) lors de la finalisation de votre choix de mode de règlement ou portez sa référence au dos du chèque.</li> <li>L'instruction de votre demande de carte débutera suite à la réception de votre règlement.</li> <li>Votre bon de paiement sera disponible dans la rubrique Suivi de mes demandes.</li> </ul>
<ul> <li>Paiement par virement</li> <li>Important : reportez sur votre ordre de virement la référence du bon de paiement généré automatiquement (écran suivant) lors de la finalisation de votre choix de mode de règlement.</li> <li>L'instruction de votre demande de carte débutera suite à la réception de son règlement.</li> <li>Votre bon de paiement sera disponible dans la rubrique Suivi de mes demandes.</li> </ul>
Paiement en espèces Rendez vous, muni(e) du bon de paiement généré automatiquement (écran suivant) lors de la finalisation de votre choix de mode de règlement, dans nos locaux au 221 rue La

Attention : les frais de dossier ne sont pas remboursables quelle que soit la décision de la Commission.

Rendez vous, muni(e) du bon de paiement généré automatiquement (écran suivant) lors de la finalisation de votre choix de mode de règlement, dans nos locaux au 221 rue La Fayette 75010 PARIS. Nous vous rappelons qu'il est interdit de nous faire parvenir votre règlement par courrier (article 3 du décret n° 2013-417 du 21 mai 2013). L'instruction de votre demande de carte débutera suite à votre règlement. Un reçu vous sera remis lors de votre venue.



Ici apparait le montant des frais de dossier qui vous seront demandés, a minima 48.80€.

A noter si vous avez fait une demande de rétroactivité, des frais de 30.50 € peuvent s'appliquer.



## Transmission de la demande

## A la fin de votre demande, une fois celle-ci signée et le mode de règlement choisi, vous trouverez vos documents sur cet écran.

Votre demande a été transmise !

Votre demande a bien été transmise.

Vous pourrez suivre l'avancement de son traitement dans la rubrique Suivi de mes demandes. Dès réception de votre règlement, vous y trouverez également le reçu de paiement. Vous pouvez à tout moment, au cours de l'instruction de votre demande, nous signaler un changement de situation ou nous faire parvenir des pièces complémentaires par mail à contact@cciip.net.

Si ces changements interviennent après la délivrance de votre carte de presse pour le millésime en cours, signalez-les simplement à la Commission en présentant une nouvelle demande de carte.

Document à télécharger :



BonDePaiement.pdf



RapportDemande.pdf



Terminer

Utilisez ce pdf si vous avez choisi d'envoyer tout ou partie des pièces par courrier.



Vous pourrez ensuite consulter et suivre votre demande via le menu « Suivi de mes demandes ».



## Suivi de mes demandes

## Vous pourrez suivre et visualiser votre demande une fois transmise.



Retrouvez **les informations et documents concernant vos demandes** (reçu et bon de paiement, liste des pièces que vous avez choisi d'envoyer par courrier lors de votre demande). Le **reçu de paiement** est disponible quand le paiement a été enregistré par la CCIJP.

Statut de Fransmise, e	ma demande : n attente de traitement				
				^	
de pai	Mode de rè	Reçu 1	Reçu 2		
.pdf	Valider				



## Liste des pièces à fournir

1. La justification de votre identité et de votre nationalité et le cas échéant, du titre de séjour en cours de validité.

2. Une photographie conforme aux normes applicables aux photographies de la carte nationale d'identité et du passeport (voir ci-contre).

3. Un curriculum vitae complet.

4. Le bulletin n°3 de votre casier judiciaire daté de moins de 3 mois disponible en ligne

- 5. Un certificat d'employeur.
- 6. Vos bulletins de salaire sur les 3 derniers mois.
- 7. Des justificatifs de votre production :
- Un exemplaire de publication ou des copies d'articles.
- Des liens vers vos articles.
- Des vidéos et/ou des sons.

8. Eventuellement, les bulletins de salaire correspondant à une demande de reconnaissance d'ancienneté professionnelle.

9. Si vous avez d'autres activités, vous devez en indiquer la nature et joindre tout justificatif.

#### Service-Public.fr

### PAPIERS

### Carte d'identité / Passeport Quelle photo?

#### QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

### DIMENSIONS

 Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)

 Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

### CONTRASTES

 Pas de surexposition ni sous-exposition

Pas d'ombre

Contrastes corrects

### COULEURS

Fond uni

· Couleur claire mais pas de fond blanc

### EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

#### CHEVEUX

 Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif

- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

### LUNETTES

- · Pas de monture épaisse
- Pas de verres teintés
- Pas de reflets sur les verres





00







(				
-		-		
	~		>	¢

--

Ē





















## Des questions ? N'hésitez pas à envoyer un mail à demandeenligne@ccijp.net